

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00377

Numéro SIREN : 442 424 073

Nom ou dénomination : A F MECANIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001947

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001947**
n° de gestion : **2007B00377**
n° SIREN : **442 424 073 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
22/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A F MECANIQUE - Société par actions simplifiée
Les Ateliers du Golf 121 rue du Bief 69480 Lucenay -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



344049

2007 B 377

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce

SAS AF MECANIQUE

121 Rue du Bief Les ateliers du golf 69480 LUCENAY-LE-DEUX

de VILLEFRANCHE-TARARE

Bilan

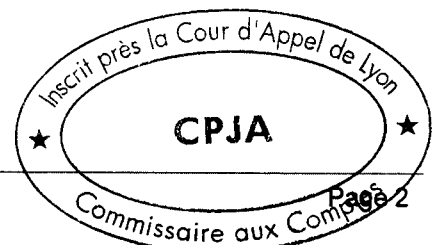
la 22/06/18
sous le n° B20181947

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Concessions, brevets, droits similaires	8 870	8 870		3 813	- 3 813
Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 574	133 898	8 676	18 928	- 10 252
Autres immobilisations corporelles	19 457	12 131	7 326	8 023	- 697
Autres participations	100		100	100	
Créances rattachées à des participations	31 692		31 692	33 811	- 2 119
Autres titres immobilisés	282		282	282	
Prêts	200		200	1 400	- 1 200
TOTAL (I)	203 176	154 900	48 276	66 356	- 18 083
Matières premières, approvisionnements	4 211		4 211	4 325	- 114
Produits intermédiaires et finis	14 708		14 708	13 774	934
Avances et acomptes versés sur commandes				3 891	- 3 891
Clients et comptes rattachés	214 121		214 121	189 920	24 201
Etat, impôts sur les bénéfices	25 284		25 284	5 070	20 214
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 194		13 194	11 838	1 356
Autres	16 528		16 528	13 809	2 719
Disponibilités	148 539		148 539	129 201	19 338
Charges constatées d'avance	6 195		6 195	4 957	1 238
TOTAL (II)	442 779		442 779	376 784	66 995
TOTAL ACTIF (I à V)	645 954	154 900	491 055	443 142	47 913

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2016 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)		50 000	50 000	
Réserve légale		4 642	760	3 882
Autres réserves		187 815	154 059	33 756
Résultat de l'exercice		43 561	77 638	- 34 077
Provisions réglementées				
TOTAL (I)		286 018	282 457	3 561
Associés		36 859	4 990	31 869
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		97 044	67 630	29 414
Personnel		37 767	44 196	- 6 429
Organismes sociaux		23 217	29 622	- 6 405
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		2 449	5 982	- 3 533
Autres impôts, taxes et assimilés		6 843	6 821	22
Autres dettes		858	1 445	- 587
TOTAL (IV)		205 037	160 685	44 352
TOTAL PASSIF (I à V)		491 055	443 142	47 913



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue biens	836 593	389 466	1 226 059	1 190 970	35 089	2,95
Production vendue services	5 000		5 000		5 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets	841 593	389 466	1 231 059	1 190 970	40 089	3,37
Production stockée			934	7 182	- 6 248	-87,00
Subventions d'exploitation			8 000	5 992	2 008	33,51
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			6 421	2 548	3 873	152,00
Autres produits			0	4	- 4	-100
Total des produits d'exploitation (I)			1 246 413	1 206 696	39 717	3,29
Achats de matières premières et autres approvisionnements			194 537	193 659	878	0,45
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			114	-1 398	1 512	108,15
Autres achats et charges externes			504 878	419 748	85 130	20,28
Impôts, taxes et versements assimilés			9 408	10 288	- 880	-8,55
Salaires et traitements			360 656	371 130	- 10 474	-2,82
Charges sociales			113 203	112 158	1 045	0,93
Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 759	15 784	1 975	12,51
Autres charges			56	1	55	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 200 611	1 121 370	79 241	7,07
RESULTAT EXPLOITATION (III)			45 802	85 326	- 39 524	- 44,82
Autres intérêts et produits assimilés			56	26	30	115,38
Total des produits financiers (V)			56	26	30	115,38
Intérêts et charges assimilées			739	651	88	13,52
Total des charges financières (VI)			739	651	88	13,52
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-683	-625	-58	8,26
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV+V-VI)			45 119	84 701	- 39 582	- 46,73
Produits exceptionnels sur opérations en capital				3 500	- 3 500	-100
Total des produits exceptionnels (VII)				3 500	- 3 500	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			993	210	783	372,86
Total des charges exceptionnelles (VIII)			993	210	783	372,86
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-993	3 290	- 4 283	-130,18
Impôts sur les bénéfices (X)			565	10 353	- 9 788	-94,54
Total des Produits (I+III+V+VII)			1 246 470	1 210 222	36 248	3,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			1 202 908	1 132 584	70 324	6,21
RESULTAT NET			43 561	77 638	- 34 077	- 43,89
Dont Crédit-bail mobilier			136 704	114 570	22 134	19,32

Annexes aux comptes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017 dont le total est de 491 054,89 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 43 561,48 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

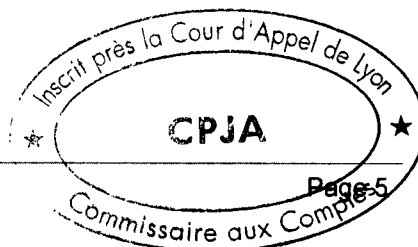
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Logiciels informatiques	1 an
Matériel et outillage industriels	de 1 à 7 ans
Agencements, aménagements, installations	de 4 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.



STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- une diminution des charges de personnel de 21 243 euros
- une augmentation de la créance d'impôt société de 18 084 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

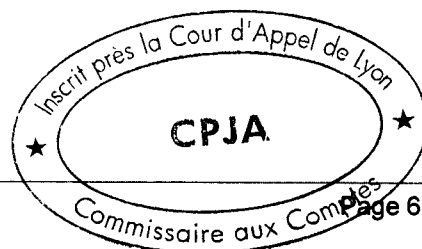
- en matière d'investissement
- de formation

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Les engagements de retraite ne sont pas constatés sous forme de provision.

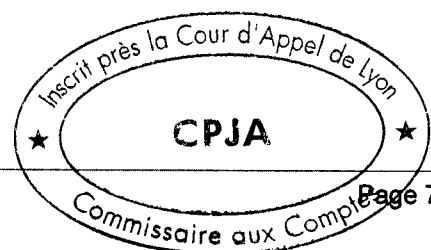
Le montant de ces engagements au 31 août 2017 ont été évalués à 9 979 euros, avec comme hypothèse :

- Taux d'actualisation = 0%
- Taux de turn over = 0%
- Taux de charges sociales = de 41 à 47% en fonction de chaque salarié..

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Autres immobilisations incorporelles	8 870		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	142 574		
Autres installations, agencements, aménagements	11 459		2 287
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 002		709
TOTAL	159 035		2 996
Autres participations	33 911		
Autres titres immobilisés	282		
Prêts et autres immobilisations financières	1 400		
TOTAL	35 593		
TOTAL GENERAL	203 498		2 996

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Autres immobilisations incorporelles			8 870	8 870
Installations techniques, matériel et outillages industriels			142 574	142 574
Autres installations, agencements, aménagements			13 746	13 746
Matériel de bureau, informatique, mobilier			5 711	5 711
TOTAL			162 031	162 031
Autres participations	2 119		31 792	
Autres titres immobilisés			282	
Prêts et autres immobilisations financières	1 200		200	
TOTAL	3 319		32 274	
TOTAL GENERAL	3 319		203 175	170 901



Etat des amortissements

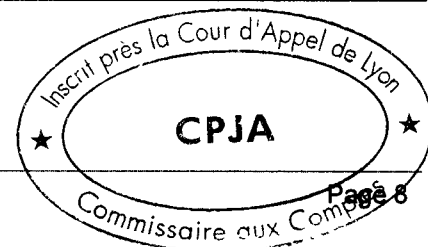
	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	5 057	3 813		8 870
Installations techniques, matériel et outillages industriels	123 646	10 253		133 898
Installations générales, agencements divers	5 185	2 525		7 710
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 253	1 168		4 421
TOTAL	132 084	13 946		146 030
TOTAL GENERAL	137 140	17 759		154 900

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	3 813				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 253				
Installations générales, agencements divers	2 525				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 168				
TOTAL	13 946				
TOTAL GENERAL	17 759				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	31 692	31 692	
Prêts	200	200	
Autres créances clients	214 121	214 121	
- Impôts sur les bénéfices	25 284	25 284	
- T.V.A	13 194	13 194	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	1 333	1 333	
- Divers	15 195	15 195	
Charges constatées d'avance	6 195	6 195	
TOTAL GENERAL	307 214	307 214	
Remboursements des prêts dans l'exercice	1 200		

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	97 044	97 044		
Personnel et comptes rattachés	37 767	37 767		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 217	23 217		
- T.V.A	2 449	2 449		
- Autres impôts et taxes	6 843	6 843		
Groupe et associés	36 859	36 859		
Autres dettes	858	858		
TOTAL GENERAL	205 037	205 037		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	3 486			



Composition du capital social

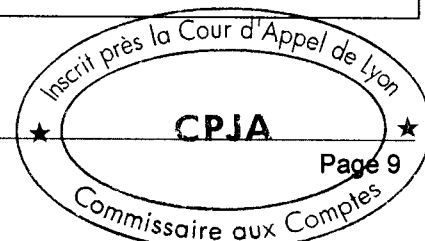
	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	10,00
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	10,00

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	913 785	21 352	935 137
- Cumuls exercices antérieurs	162 514	3 559	166 073
- Dotations de l'exercice	131 360	4 270	135 630
TOTAL	619 911	13 522	633 433
- Cumuls exercices antérieurs	200 252	3 948	204 200
- Exercice	133 323	4 818	138 141
TOTAL	333 575	8 766	342 341
- à un an au plus	171 696	4 818	176 514
- à plus d'un an et cinq au plus	493 800	10 907	504 707
TOTAL	665 496	15 725	681 221
- à moins d'un an	570		570
- à plus d'un an et cinq au plus	8 568	213	8 781
TOTAL	9 138	213	9 351
Montant pris en charge dans l'exercice	133 584	4 818	138 402

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SCI IMMOBILIERER FAUE	1 000	-41 158	10,00	100		31 692		37 766	4 490	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										



AF MECANIQUE

Société par actions simplifiée

Au capital de 50 000 €

Les Ateliers du Golf – 121, rue du Bief

LUCENAY (Rhône)

442 424 073 RCS VILLEFRANCHE TARARE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017****SOUMISE A L'ASSEMBLEE PAR LA PRESIDENCE****DEUXIEME DECISION**

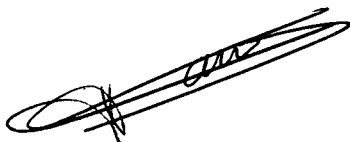
L'associée unique, conformément aux propositions du président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui s'élève à 43.561 €, de la façon suivante :

- La somme de 358 €
A la réserve légale afin de la doter en totalité,
- aux actions, à titre de dividendes, une somme de..... 30.000 €
soit 6 € par action, éligible à la réfaction de 40 %
- le solde, soit la somme de 13.203 €
au compte « autres réserves »

Il est rappelé les distributions de dividendes suivantes, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions :

<u>Exercices</u>	<u>Montant de la distribution</u>	<u>Crédit d'impôt ou</u> <u>Avoir fiscal</u>
31 Août 2016	40.000,00 €	40 %
31 Août 2015	/	/
31 Août 2014	/	/

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 FEVRIER 2018.

LA PRESIDENCE



Nicolas GAUTHIER
Bernard JACQUEMOT
Jean PICARD

AF MECANIQUE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 50 000 Euros

Siège social : 121 rue du Bief
Les ateliers du golf
69480 LUCENAY

442 424 073 RCS VILLEFRANCHE – TARARE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2017



CPJA
www.cpja.fr • cpja@cpja.fr
41 Rue Etienne Dolet • 69170 TARARE
45 Bd des Brotteaux • 69006 LYON
Tél. 04 74 63 25 12 • Fax 04 74 05 08 44

SAS au capital de 120 000 € - 343 235 603 RCS Villefranche - Tarare

Comptabilité
Audit
Conseil
Gestion
Social
Fiscalité
Juridique

Paies & Charges sociales
Contrats de travail
Retraite & prévoyance
Tableau de bord
Création d'entreprise
Evaluation
Prévisionnel d'activité

AF MECANIQUE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 50 000 Euros

Siège social : 121 rue du Bief
Les ateliers du golf
69480 LUCENAY

442 424 073 RCS VILLEFRANCHE – TARARE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2017

A l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Décision d'Associée Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AF MECANIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

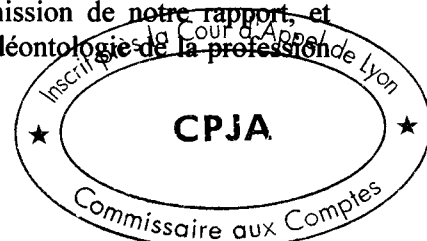
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués qui sont fournis dans l'annexe des comptes annuels et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

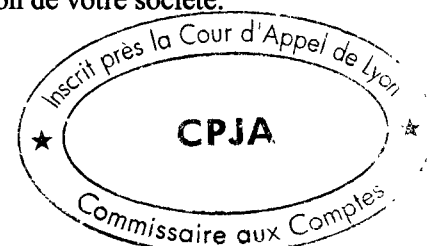
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TARARE, le 20 février 2018

Le Commissaire aux Comptes

CPJA

Jean PICARD

Associé, Directeur Général

